



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

GIAT-Industries

Question écrite n° 69095

Texte de la question

M. Jean Glavany attire l'attention de Mme la ministre de la défense sur la dégradation de l'état de santé des salariés du groupe GIAT Industries. En effet, les reclassements deviennent de plus en plus difficiles ne laissant que peu de perspectives aux salariés quant à leur avenir à la fin de ce plan. Dans les rapports des experts d'Emergence et du médecin du centre de Roanne, il est souligné que cette situation influe sur la santé psychologique de certains salariés. Repli sur soi, individualisme, perte de confiance... ne sont que des exemples de ces problèmes de santé qui touchent des salariés, victimes ou non, du plan social actuel de GIAT Industries. Face à ce mal-être et à cette détresse du personnel de GIAT, des réunions ont eu lieu entre les représentants du personnel et les membres de la direction afin de prendre des mesures de prévention. Malheureusement, la direction n'a pas souhaité siéger à ces réunions. Il lui demande donc s'il est envisagé dans un proche avenir de prendre des mesures concrètes de réparation afin de pouvoir stopper cette dégradation morale et de l'état de santé des salariés de GIAT Industries mais également si la direction de GIAT ne pourrait pas prendre en compte les rapports d'experts en la matière pour que cette situation s'améliore dans le respect des droits humains de chacun des salariés.

Texte de la réponse

Dès l'annonce du plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) de GIAT Industries, un important dispositif d'appui a été mis en place au bénéfice du personnel au sein des établissements concernés par des suppressions d'emplois. Ainsi, à l'initiative de la direction de GIAT Industries, et en association avec les représentants du personnel, des cellules d'assistance psychologique ont été mises en place. Ces cellules sont constituées d'un assistant de service social, présent à plein temps ou à mi-temps selon l'importance des effectifs et les problématiques particulières de chaque établissement, d'un médecin du travail et d'une infirmière. Certaines cellules sont en outre dotées d'un psychologue à temps partiel. Parallèlement, les équipes de direction, certains agents des relais mobilité et délégués du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), ainsi que l'ensemble du personnel médical et social des centres de GIAT Industries ont reçu une formation, dispensée par le cabinet Stimulus, visant à leur permettre de déceler les éventuelles difficultés des salariés concernés par le PSE afin de les orienter, en cas de besoin, vers le service médico-social. Depuis la fin de l'année 2004, ce dispositif a été complété par la mise à disposition d'un numéro vert, permettant aux agents et à leur famille d'accéder à tout instant et de façon anonyme à une cellule d'aide psychologique du cabinet Psya. Par ailleurs, dès la parution du rapport de la société Emergence portant sur les centres de Roanne et de Saint-Chamond, une réunion exceptionnelle de la commission centrale de pilotage et de suivi du PSE a été organisée, associant le directeur des ressources humaines du groupe, les directeurs, les responsables des ressources humaines et le personnel des services médico-sociaux de ces centres. Après examen de ce rapport, des mesures complémentaires ont été mises en oeuvre, en particulier l'organisation de permanences tenues par un psychologue et la mise en place de séances d'information sur le dispositif de soutien psychologique à destination des salariés des centres de Saint-Chamond et de Saint-Étienne. Par ailleurs, ces mesures se sont également traduites par l'embauche d'une assistante sociale à temps partiel sur le site de Saint-Étienne.

S'agissant de l'établissement de Tarbes, compte tenu de l'importance de la réduction de ses activités industrielles et de son impact sur les salariés, une structure d'accompagnement psychologique a été mise en place dès juillet 2004. Animée par une psychologue clinicienne expérimentée dans le domaine de l'accompagnement des personnes fragilisées par l'annonce d'une restructuration importante, cette structure vise à permettre aux salariés concernés d'appréhender plus sereinement leur avenir. Les salariés ont la possibilité, s'ils le souhaitent, de rencontrer cette psychologue, présente deux jours par semaine au sein de l'établissement. Une trentaine de salariés l'ont d'ores et déjà rencontrée, à raison de six entretiens en moyenne. Dans le même temps, des groupes de parole ont été organisés au sein du site de Tarbes afin de favoriser l'expression des salariés. Les mesures d'accompagnement mises en oeuvre reposant sur une démarche volontaire des salariés, les partenaires sociaux ont été associés à cette action en raison de leur capacité à alerter la direction sur d'éventuelles situations difficiles méconnues. En complément de ces initiatives et en concertation avec les représentants du personnel élus au comité d'entreprise et au CHSCT, l'accompagnement des salariés a été renforcé au début de l'année 2005 par l'organisation d'ateliers de formation et d'entretiens individuels. Cent dix salariés ont bénéficié de l'une ou l'autre de ces prestations dont le but est de faire prendre conscience à chacun de sa valeur et de son potentiel au regard de la réalité extérieure du marché de l'emploi. Les salariés sont ainsi mieux préparés aux conseils des agents du relais mobilité de l'établissement, et des cabinets Altedia et BPI, chargés de faciliter le reclassement professionnel du personnel de GIAT Industries.

Données clés

Auteur : [M. Jean Glavany](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69095

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juillet 2005, page 6526

Réponse publiée le : 6 septembre 2005, page 8352